

# AIDE A LA CULTURE



NOM : .....

PRENOM.....

NIA.....

COEF SOCIAL : .....

% PARTICIPATION : .....

3 Prises en charge par an pour chaque ouvrant et ayant droit

Montant du calcul de l'aide financière plafonnée à 39 € par spectacle et par participant

Pas de participation de la CMCAS sur les rencontres sportives, parcs d'attractions, tauromachie et le cinéma (tarifs CE disponibles).

**Pièces fournir :**

- Billets d'entrées
- RIB
- Avis d'imposition N-1 (Si non fourni à la CMCAS)

Coefficient	Remboursement	Coefficient	Remboursement
inf 5000	83%	20001 à 22500	25%
5001 à 7500	63%	22501 à 25000	22%
7501 à 10000	53%	25001 à 27500	20%
10001 à 12500	43%	27501 à 30000	18%
12501 à 15000	38%	30001 à 32500	17%
15001 à 17500	32%	32501 à 35999	16%
17501 à 20000	28%	sup à 36000	15%

Bénéficiaires concernés	Evénement	Date et lieu	Montant réglé